

**COMMUNE D'INNENHEIM - 67880**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 04 mars 2025**

Séance ordinaire du **04 mars 2025** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

**Nombre de conseillers :**

En fonction : 15

Présents : 13

Absents : 02

Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire

Secrétaire de séance : M. MOSCHLER Vincent

Date de convocation : 25 février 2025

**Membres présents :** Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - LESNIAK Laurence  
MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL  
Christiane - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle - URBAN Denis

**Absent(s) excusé(s) :** Mmes GRAUFEL Mélanie et MOSCHLER Isabelle

**3. FINANCES**

**3A/ Approbation du Compte Financier Unique 2024**

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public.

La Commune d'Innenheim a été retenue comme collectivité expérimentatrice de ce document depuis 2022 ; l'ensemble des collectivités étant tenu de l'adopter en 2026. Le budget annexe du lotissement Im Gaensbuehl créé en 2024 étant rattaché au budget principal de la commune, il suit les mêmes règles (M57 et CFU).

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux et à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les modalités d'adoption du CFU sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif. Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président.

En conséquence, M. le Maire se retire.

**3A2- Budget annexe du lotissement Im Gaensbuehl**

**BALANCE GENERALE - EXERCICE 2024**

| Investissement   | Budget Primitif | DM | Total des prévisions | Réalisations 2024 |
|------------------|-----------------|----|----------------------|-------------------|
| Dépenses         | 90 000.00       |    | 90 000.00            | 0.00              |
| Recettes         | 90 000.00       |    | 90 000.00            | 0.00              |
| Excédent/déficit |                 |    |                      | 0.00              |

| Fonctionnement   | Budget Primitif | DM | Total des prévisions | Réalisations 2024 |
|------------------|-----------------|----|----------------------|-------------------|
| Dépenses         | 90 000.00       |    | 90 000.00            | 0.00              |
| Recettes         | 90 000.00       |    | 90 000.00            | 0.00              |
| Excédent/déficit |                 |    |                      | 0.00              |

**Résultat de clôture de l'exercice :**

|                   |             |
|-------------------|-------------|
| Investissement :  | <b>0.00</b> |
| Fonctionnement :  | <b>0.00</b> |
| Résultat global : | <b>0.00</b> |

Ces résultats seront repris au budget de l'exercice 2025.

En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Hervé BENTZ, 1<sup>er</sup> adjoint, après délibération, et après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2024, délibère sur le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du lotissement Im Gaensbuehl :

- VU la délibération du Conseil Municipal du 12 octobre 2021 décidant d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) à partir 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour le budget principal pour la commune;
- VU l'avis favorable de la Direction Régionale des Finances Publiques du Grand Est et du Bas-Rhin en date du 09 septembre 2021 ;
- VU la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2023 décidant la création du lotissement Im Gaensbuehl ;
- VU la délibération du Conseil Municipal du 06 août 2024 décidant la constitution d'un budget annexe pour le lotissement Im Gaensbuehl ;
- VU la délibération du Conseil Municipal du 03 décembre 2024 approuvant le budget primitif annexe du lotissement Im Gaensbuehl pour l'exercice 2024 ;
- VU le Compte Financier Unique 2024 détaillé présenté aux membres du Conseil Municipal ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU établit une parité des comptes entre l'ordonnateur (la Commune d'Innenheim) et le comptable (le Service de Gestion Comptable d'Erstein) ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Im Gaensbuehl.

Délibération approuvée par 12 voix pour.

Le secrétaire de séance,  
M. MOSCHLER Vincent



Délibération certifiée conforme.  
Innenheim, le 17 mars 2025.  
L'Adjoint au Maire,  
M. Hervé BENTZ


